

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 24 juin 2015

NOTE DE PRESENTATION

OBJET : Adaptation du tableau des effectifs pour les filières administrative, technique, médico-sociale, culturelle et animation

Rapporteur : Philippe Laurent

I - Adaptation du tableau des effectifs liée à un avancement de grade ou à une promotion interne

Dans le cadre de l'évolution de carrière des agents, des propositions d'avancement de grade ou de promotion interne ont été présentées à la commission administrative paritaire pour différents agents. Ces propositions ont obtenu un avis favorable. Il est donc proposé de supprimer les postes suivants au 1^{er} juillet 2015 :

- un poste d'auxiliaire de puériculture de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste d'agent de maîtrise à temps complet
- un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à temps complet
- un poste d'éducateur de jeunes enfants à temps complet
- un poste d'adjoint du patrimoine principal de 1^{ère} classe à temps complet

et de créer les postes suivants à la même date :

- un poste d'auxiliaire de puériculture principal de 2^{ème} classe à temps complet
- un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet
- un poste d'adjoint technique de 1^{ère} classe à temps complet
- un poste d'éducateur principal de jeunes enfants à temps complet
- un poste d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques.

II- adaptation du tableau des effectifs liée à un changement de filière

Afin de mettre en cohérence leurs nouvelles missions avec leur grade, certains agents ont demandé un changement de filière. Il est donc proposé de supprimer un poste d'adjoint d'animation de 1^{ère} classe et un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe au 1^{er} juillet 2015 et, à la même date, de créer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe et un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe, tous ces postes étant à temps complet.

III - adaptation du tableau des effectifs liée à des suppressions de poste après titularisation pour stage probant

Un rédacteur avait été détaché pour stage sur le grade de rédacteur principal de 2^{ème} classe. Il a été titularisé. Il est donc proposé de supprimer le poste de rédacteur à compter du 1^{er} septembre 2015.

Le bilan s'établit ainsi qu'il suit :

Effectifs autorisés en équivalent temps plein	Au 1 ^{er} juin 2015	Au 1 ^{er} juillet 2015	Au 1 ^{er} septembre 2015
Ville	402,81 (dont 4 détachés pour stage)	402,81 (dont 4 détachés pour stage)	401,81 (dont 3 détachés pour stage)
CCAS	39,56	38,06	38,06
TOTAL :	442,37	440,87	439,87

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir adopter le tableau des effectifs au 1^{er} juillet 2015 et au 1^{er} septembre 2015.